



Eglise de Saint-Nectaire



Sainte-Chapelle de Riom

Secteurs géographiques

Régis DELUBAC : Architecte urbaniste de l'État – Architecte des bâtiments de France – Chef de service – Conservateur de la cathédrale de Clermont-Ferrand.

Muriel CROS : Architecte urbaniste de l'État – Architecte des bâtiments de France, adjointe au chef de service. Conservatrice de l'hôtel de Chazerat

Laurent MARQUANT : Architecte contractuel – adjoint au chef de service

Pôle administratif

Fabienne ANTOINE
Secrétariat Urbanisme, accueil.
Fabienne.antoine@culture.gouv.fr

Catherine FALCIN
Secrétariat Patrimoine, accueil.
catherine.falcin@culture.gouv.fr

Pôle technique

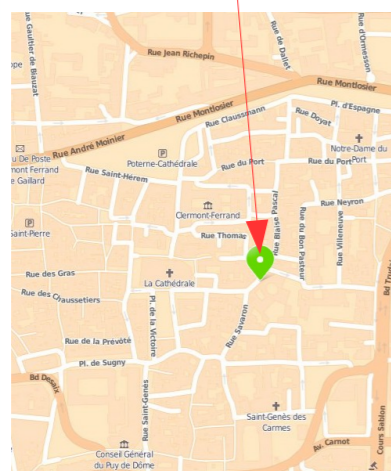
Jean-François COSTE
Technicien des services culturels et des bâtiments de France
jean-francois.coste@culture.gouv.fr

Marlène MEUNIER
Technicienne des services culturels et des bâtiments de France
marlene.meunier@culture.gouv.fr

Frédéric SANIAL
Ingénieur des services culturels et du patrimoine
frederic.sanial@culture.gouv.fr

Émilie THOMAS
Technicienne des services culturels et des bâtiments de France
emilie.thomas@culture.gouv.fr

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Puy-de-Dôme



Hôtel de Chazerat
4, rue Blaise Pascal – BP 378
63 010 – Clermont-Ferrand Cedex 1

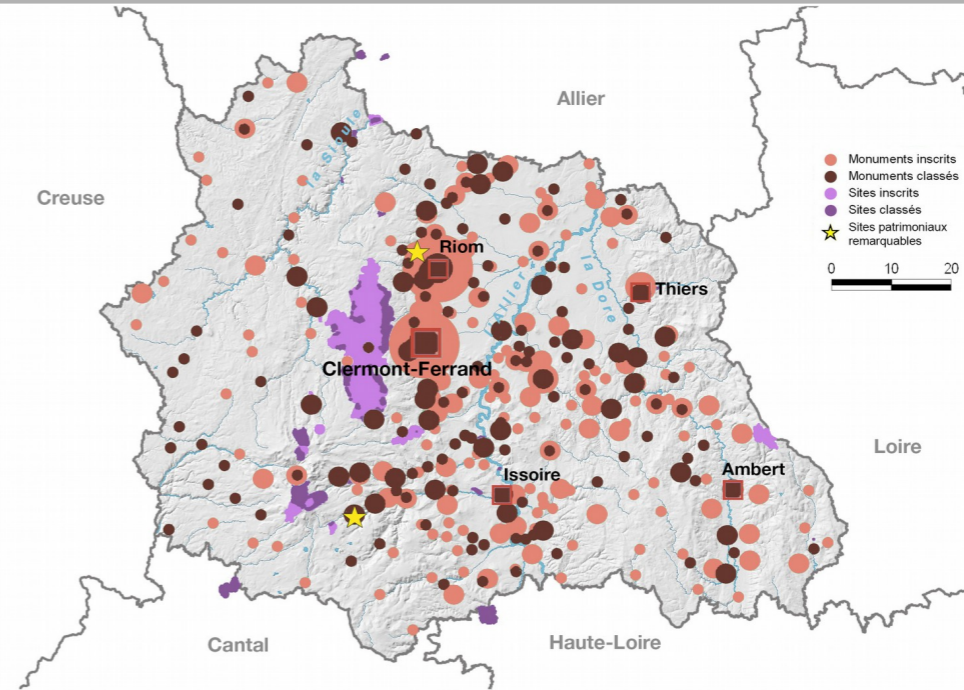
Téléphone secrétariat :
- Urbanisme
- Patrimoine **04 73 41 27 27**

udap.puy-de-dome@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes



Fiche Profil UDAP 63 - Tous droits réservés DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, reproduction interdite - Mise à jour 12/16 Sources : IGN-FranceRaster@V4 2013, GEOFLA@2015 V2.1 et ROUTE 500@2015 - Service de la documentation patrimoniale

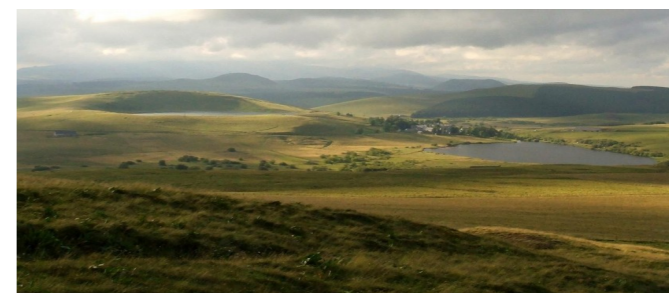


LE TERRITOIRE

Situé au cœur de l'Auvergne, le département du Puy de Dôme est assis sur une large partie de la chaîne des puys, de la plaine de la Limagne et de la chaîne du Livradois-Forez. Mais, ces grandes entités recouvrent une grande variété de territoires aux histoires, aux patrimoines et aux identités affirmées : les vertes Combrailles et leurs larges maisons de granit, les hauts plateaux du Cézallier et leurs fermes aux toits de lauze, les paisibles reliefs du Dauphiné d'Auvergne où la silhouette des villages annonce déjà la France méridionale.

Mais il y a aussi le Lembronnais et le Val d'Allier avec leurs maisons tantôt en pierre, tantôt en brique crue ; le Duché d'Auvergne et ses nobles demeures à Riom, le Comté épiscopal de Clermont-Ferrand et de Montferrand, les maisons à pans de bois de Thiers accrochées sur les pentes forestières du Livradois, les jasseries aux toits de chaume du Haut-Forez, les villages vigneronnés situés au piémont des volcans, la Limagne Bourbonnaise et ses vastes maisons aux hautes toitures de tuiles.

Ici, l'Histoire s'est arrêtée un moment au plateau de Gergovie puis au Moyen Age où l'Auvergne a vu s'élever ses églises romanes massives et délicates à la fois. Jusqu'à aujourd'hui, ce sont 892 édifices qui sont reconnus Monuments Historiques, 18 villes ou villages reconnus sites patrimoniaux remarquables dont 3 bénéficiant d'un secteur sauvegardé, 11 protégées au titre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysagère et 4 au titre d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. C'est aussi 2 parcs naturels régionaux parmi les plus grands de France, 1 label Grand Site de France, 20 sites classés, 72 sites inscrits.



en bref

656 643 habitants (Insee 2019)
467 communes
82,4 hab/km²
7 970 km²

892 monuments historiques
Patrimoine religieux : 298
Mégalithes : 20
Sites Gaulois et Gallo-romains : 13
Châteaux et mottes castrales : 122
Immeubles, maisons, hôtels : 240
Bâtiment civils : 42
Patrimoine thermal : 8
Divers : 149

2 monuments historiques d'État dont l'ABF est conservateur :
Cathédrale de Clermont-Ferrand et
Hôtel de Chazerat

18 sites patrimoniaux remarquables
ZPPAUP : 11
ZPPAUP transformées en AVAP : 3
AVAP créée : 1
AVAP à l'étude : 5
Secteurs sauvegardés : 3
- Montferrand
- Riom (en cours de modification)
- Thiers (en cours de révision)

2 Parcs Naturels Régionaux regroupant 150 communes sur 440000 hectares
PNR des Volcans d'Auvergne
PNR Livradois-Forez

91 sites :
Sites classés : 20
Sites inscrits : 72

Grand Site de France :
Puy de Dôme

Label UNESCO :
Église Notre Dame du Port
à Clermont-Ferrand au titre des
chemins de Compostelle
Chaîne des Puys – Faille de Limagne



Site classé des Hautes Chaumes



Sanatorium de Sabourin



Maison des Consuls à Riom

Poursuite des améliorations des devantures commerciales

Lors de travaux destinés à l'ouverture, au changement de commerce, à moderniser et/ou à mettre aux normes les devantures commerciales l'UDAP cherche à restaurer les anciennes façades dans le respect des dispositifs d'origine. Ces projets sont généralement travaillés en amont des dépôts des autorisations de travaux, en lien étroit avec les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre.

Deux exemples sont à signaler :

- **Rue Blatin**, le changement de commerce a été l'occasion de dégager les anciennes arcades cachées et pour parties détruites (trumeaux) dans les années 1960-70.

Le dégagement et la mise en valeur des arcades permet de restituer un ensemble cohérent d'arcades formant le RDC de l'immeuble mais plus largement redonne la lecture des arcades longeant la rue Blatin sur cette section.

Le commerce gagne en lisibilité et en attractivité. Reste à reprendre les réseaux parcourant les façades, c'est un point difficile à chaque reprise des RDC et des façades. Le dossier a été géré au titre des abords.



Source : <https://www.google.fr/maps/@45.7769912,3.0804468,3a,75y,7.21h,95.47t/data=!3m7!1e1!3m5!1smcXkpwDLsWIBE90mG3m8A!2e0!5s20200901T000000!7!16384!8!8192>

Source : UDAP 63 – Régis Delubac

- **Rue Ballainvilliers**, les travaux destinés à requalifier l'ancienne devanture du bar-tabac situé en vis-à-vis de l'ancienne halle (ancienne école des beaux arts et futur FRAC) a été l'occasion de rattraper le RDC d'un immeuble 18^e fortement altéré.

En lien avec l'architecte en charge du projet, une devanture en applique en bois, reprenant les codes des anciens commerces du 19^e a été imaginée pour rattraper les béances héritées des travaux effectués dans les années 1970 et ainsi redonner une assise à l'immeuble.

Le projet s'inscrit en lien avec la requalification à venir de l'espace public (projet INSPIRE). Le dossier a été géré au titre des abords.



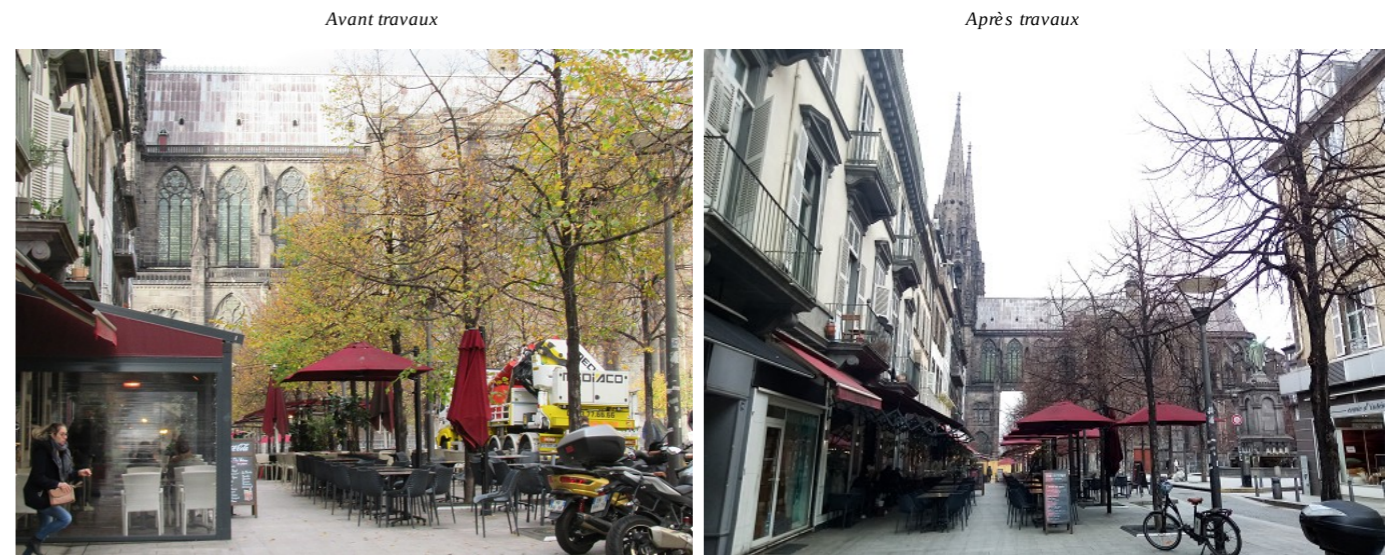
Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Requalification des terrasses et place publique patrimoniale

En lien avec la mairie de Clermont-Ferrand, l'action des services de l'État dans le retrait des pergolas du domaine public vise à protéger l'unité patrimoniale de la place de la Victoire. Cet espace public a, en effet, été conçu pour la mise en valeur de la Cathédrale de Clermont, édifice classé monument historique.

La mise en place de terrasses sur le domaine public nécessite de déposer une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), cette dernière permettant l'installation de tables, chaises, parasols. Les constructions fixes de type pergolas sur le domaine public sont soumises au dépôt, auprès de la mairie, d'une demande spécifique au titre du code de l'urbanisme et du code du patrimoine, avec consultation et accord obligatoire de l'architecte des bâtiments de France.

Les pergolas qui se trouvaient sur la place de la Victoire étaient installées sans autorisation préalable.



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Afin de régulariser les situations, les services de l'État en lien avec la mairie de Clermont-Ferrand, ont engagé un dialogue avec les différents restaurateurs concernés, l'objectif était de définir un projet de substitution aux pergolas. Chaque exploitant en infraction a été reçu en préfecture par les services de l'État et de la ville, pour les informer des procédures en cours et proposer de se mettre en conformité.

Les exploitants ont été individuellement accompagnés par l'ABF et par les services de la ville pour redéfinir, et ce graduellement (selon leur possibilité d'investissement notamment), un aménagement de l'espace public conforme aux enjeux de cet espace.

Les terrasses sont maintenant toutes en règle et la place de la Victoire a retrouvé sa dimension d'origine et la lecture des façades historiques.

Il est à souligner la bonne volonté des restaurateurs, certains ont été force de proposition, les échanges ont été constructifs (même si le volet contentieux était engagé).

Les échanges ont été de qualité. C'est l'implication de tous les acteurs qui a permis une issue positive à cette situation. La place de la Victoire est le fleuron patrimonial de la ville de Clermont, un espace très bien mis en valeur dans les années 90.

La cathédrale attire inévitablement les personnes (visiteurs, touristes, Clermontois...) c'est aussi ce contexte culturel et patrimonial, la qualité des aménagements, qui permet l'attractivité de la place. Le dossier a été géré au titre des abords et dans la perspective du futur site patrimonial remarquable en cours d'étude.

Créer dans l'ancien

L'année 2022 voit la concrétisation de deux projets de réhabilitation de deux édifices patrimoniaux d'importance situés en espace protégé.

- A **Issoire**, en 2019, l'ancienne aile Est de l'abbaye bénédictine (dont la salle capitulaire située dans les sous-sol est classée au titre des monuments historiques) est ravagée par un incendie. Le bâtiment, dit Pomel, perd entre autre sa charpente et ces planchers historiques.

Avant travaux



Après travaux



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Les premières analyses après sinistre montrent que le bâtiment peut être restauré, les salles du premier étage conservent encore les boiseries et gypserie 18^e.

Le projet achevé en 2022, visait de mettre hors d'eau l'édifice en restituant les anciennes toitures tout en apportant des éléments de réponse sur le fonctionnement prochain du bâtiment après réhabilitation. Ainsi, et en lien constant avec l'UDAP, la mairie d'Issoire a défini les grands principes de la restauration et confié le projet à une équipe d'architectes du patrimoine.

Les toitures et couvertures ont été restaurées suivant l'état d'origine. Les lucarnes du pan Est ont été restituées d'après des sources documentaires (les lucarnes ayant été abattues dans la seconde moitié du 20^e siècle).

Des lucarnes identiques ont été ajoutées au pan Ouest et Nord afin d'apporter de la luminosité au comble, ce dernier devant à terme être un espace ouvert au public.

A noter que les joues des lucarnes ont été vitrées afin de permettre un meilleur éclairage mais aussi afin d'apporter des vues sur l'architecture des toits du centre ancien d'Issoire et sur l'abbatiale classée au titre des monuments historiques.

De même les circulations verticales ont été positionnées sur le côté afin de préserver les caves voûtées des niveaux inférieures du bâtiment 18^e. L'émergence du bloc de circulation a été traitée sous forme de belvédère, point de vue privilégié sur le grand paysage.

Les enduits ont été refaits, les pierres purgées des peintures appliquées à la fin du 20^e siècle. Maître d'ouvrage Ville d'Issoire, maître d'œuvre ACA Architectes & Associés. Le dossier a été géré au titre des abords.

- A **Clermont**, le crédit Agricole installe son nouveau siège au cœur de la métropole Clermontoise, place des Salins. Le projet porte sur la réhabilitation et la reconstruction partielle d'un édifice emblématique du 20^e siècle datant des années 1950-60, œuvre de l'architecte Valentin Vigneron. L'immeuble s'inscrit en continuité avec l'ancienne gare routière (actuelle scène nationale), protégée au titre des monuments historiques. L'édifice n'étant pas en lui-même protégé au titre des monuments historiques, mais situé aux abords immédiats de ces derniers.

Avant travaux



Après travaux



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Le service a été associé dès les premières phases du projet. La maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre ont été réceptifs aux attendus patrimoniaux, les contacts réguliers, tant au stade avant-projet, permis et suivi du chantier, ont permis de faire émerger un projet de très grande qualité.

Le projet se distingue par la restauration patrimoniale des façades sur rues (restauration des bétons et des plaques de laves émaillées, restitution des poutres manquantes et des pré-cadres en béton blanc), un travail en finesse sur les menuiseries, la restructuration du cœur d'îlot avec l'insertion d'un projet contemporain de qualité, la pose de panneaux photovoltaïques en toiture composée avec les façades.

A noter la dépose et donation au musée de Volvic d'une œuvre en lave émaillée ne pouvant pas être réutilisée dans le projet. Maître d'ouvrage Crédit Agricole, maître d'œuvre agence SOHO (Cyril Bourmeyster). Le dossier a été géré au titre des abords

Valorisation des espaces publics attractivité et amélioration du cadre de vie

Dans le cadre des projets de mise en valeur des espaces publics, dont certains sont liés à des objectifs de valorisation inscrits dans les projets portés par les labels petites cités de caractères ou les plus beaux villages de France avec financement Etat, Région, Département, l'UDAP accompagne et conseille les élus sur les choix d'aménagement.

Dès les phases esquisses, voire au stade du programme, l'UDAP apporte son expertise. Ce travail est réalisé en association étroite avec les différents partenaires (CAUE, Conseil Général, Parc). Les projets sont co-construits avec des échanges à différentes phases de la conception ou de la réalisation du projet.

Deux aménagements ont été achevés en 2022 :

- Les aménagements réalisés dans le **centre bourg de Besse**, ville protégée par un site patrimonial remarquable, s'inscrivent en continuité de ceux réalisés lors des campagnes de travaux antérieurs et permettent de requalifier des espaces jadis entièrement couverts de revêtements bitumineux.

Après travaux



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Un soin particulier a été apporté au traitement des pieds de façades et à la restauration du petit patrimoine, la fontaine a été entièrement restaurée. Maître d'ouvrage commune de Besse et saint Anastasie, maître d'œuvre Banc Public Architecture – Nicolas Scribot.

- Les aménagements réalisés à **Vollore-Ville**, village protégé par les abords de l'église et les abords de plusieurs croix monumentales, découlent d'un diagnostic et de fiches actions particulièrement soignées.

Après travaux



Les aménagements réalisés marquent l'esprit du lieu et requalifient en profondeur l'image et l'ambiance du centre bourg de Vollore-Ville.

Une page différente s'écrit, Vollore-ville accède à la reconnaissance d'un centre bourg patrimonial.

Un soin spécifique a été porté aux éléments dits de détails mais qui font sens lorsque l'on parle d'espace urbain. Les différents usages ont été intégrés, accès aux commerces, terrasse de restaurant...

Le projet s'est construit dans un dialogue constant entre les différents partenaires et l'UDAP. Maître d'ouvrage commune de Vollore-Ville, maître d'œuvre Christine Charbonnel architecte et Bureau Alpes paysagiste.



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Création et construction neuve

Dans le cadre de la redynamisation du centre bourg, **la ville de Combronde** a souhaité réaliser une halle marchande. Le projet prévoyait initialement la démolition d'un bâtiment 19e, l'ancienne gendarmerie.



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

En lien avec l'UDAP, la commune a missionné un architecte du patrimoine afin de définir un projet d'ensemble permettant de positionner la halle en lien avec le tissu existant tout en préservant l'ancienne gendarmerie.

Très naturellement la halle a été glissée sur le côté latéral des anciens communs du château, ce qui a permis de conserver un espace public vaste qualitatif et de reprendre des constructions peu qualitatives. La construction de la Halle s'est achevée en 2022. L'ancienne gendarmerie a été vendue à un particulier, elle est en cours de restauration. Les échanges entre la ville, le maître d'œuvre et le futur propriétaire de l'ancienne gendarmerie ont permis de concilier l'ensemble des attendus. Maître d'ouvrage Ville de Combronde, maître d'œuvre ACA Architectes & Associés. Le dossier a été géré au titre des abords (périmètres délimités des abords).

La métropole Clermontoise voit l'émergence de projets d'importance portés par des investisseurs privés. Le groupe Eiffage a ainsi réalisé et achevé en 2022 une résidence sénior dans le quartier de la gare.



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Le projet a commencé en 2017, le programme portait sur la création de logements. Les premiers échanges avec l'UDAP prévoyaient un immeuble linéaire avec un volume de tête à R+8 et angle arrondi.

Au vu du contexte et de la morphologie urbaine, l'UDAP a fait retravailler le projet suivant trois axes : abaisser les hauteurs, séquencer le linaire, trouver une accroche avec les bâtiments avoisinants, retravailler l'angle sous forme de pans coupés suivant la typologie urbaine du quartier.

Le projet a été modifié afin de présenter une suite urbaine articulée avec le contexte du quartier, la proue a été abaissée à R+6 avec mise en œuvre d'un pan coupé intégrant une logique de profondeur de façade. Le changement de programme a permis d'affiner l'angle donnant sur le parvis de la gare.

Le projet a été vu en lien avec le service urbanisme de la métropole, notamment l'architecte conseil et la commission d'architecture présidé par l'élue en charge de l'urbanisme.

A noter que les éléments les plus singulier des bâtiments déconstruits pour permettre la construction de la présente opération ont été déposés, restaurés et réintégrés au projet. Cette attention constante de l'UDAP permet d'économiser les ressources, préserve des éléments d'intérêts, et ancre les projets sur leur territoire. Ainsi la porte en pierre de Volvic, les chaînes d'angles à bossage et les corniches de l'ancien hôtel du Globe ont été déposées, nettoyées, restaurées et réintégrées au projet.

L'UDAP a également participé aux validations sur site des enduits et au remontage des éléments en pierre en pierre de Volvic. Maître d'ouvrage Eiffage Immobilier, maître d'œuvre Ilot architecture et ACA Architectes. Le dossier a été géré au titre des abords.

Statistiques

L'Architecte des Bâtiments de France donne un avis sur toutes les demandes d'autorisation de travaux situées dans un espace protégé (abords de monuments historiques, site patrimonial remarquable (SPR), sites inscrits et sites classés, quelle que soit l'importance ou la nature du projet.

2022

	Nombre d'avis
Permis de construire (PC)	1631
Permis de démolir (PD)	135
Déclarations Préalables (DP)	5296
Enseignes (AP)	250
Certificat d'urbanisme (CU)	62
Lignes électriques (LE)	179
Avant projets (AP)	176
Autorisation temporaire -AT)	1
Permis d'aménager (PA)	174
Instructions dématérialisées	121
TOTAL	8025

Travaux d'entretien des monuments historiques

Monuments n'appartenant pas à l'Etat Entretien MH Château de Muroi



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Suite à la chute d'une lauze dans la cour du château, l'UDAP a accompagné la commune de Muroi pour un suivi des couvertures associé la pose de pare-neige destinés à contenir d'éventuelles chutes de lauzes (dans l'attente d'une restauration des toitures)

L'opération a été réalisée par l'entreprise Nailler (Geneste). La livraison et démontage de l'échafaudage ont été effectués par hélicoptère
Opération de suivi de la couverture et la sécurisation de la cour (mesures conservatoires d'urgence)

Montant des travaux : 86 358.39 € HT
Montant de la subvention DRAC : 43 179.00 €

Monument appartenant à l'État Cathédrale Notre Dame de l'Assomption – Clermont Ferrand

Impacts de foudre

À la suite des orages survenus dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27 juin 2022, la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Clermont a été frappée par 3 impacts de foudre (deux sur la tour Sud et un sur la tour Nord). Si le parafoudre a permis de préserver l'édifice (aucun dommage n'a été constaté sur les couvertures ou la structure du bâtiment), l'énergie résiduelle de la foudre a impacté les installations techniques nécessaires à l'accueil du public. Les structures électriques ont été partiellement atteintes, notamment les installations électriques qui couvrent les parties ouvertes au public, en particulier la nef et le chœur. Cette situation a ainsi exposé la cathédrale au risque incendie, ce qui a amené l'État, en sa qualité de propriétaire, à fermer provisoirement l'édifice au public.

L'UDAP, en lien la CRMH et en lien avec les différentes entreprises mandataires des marchés d'entretien régionaux, a procédé à la mise en place de mesures d'urgence destinées à assurer la sûreté et la sécurité de la cathédrale. Aidé et appuis en cela par les services de la Préfecture, les forces la direction départementale de la police nationale et le service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme.

L'entreprise Vinci Facilities Auvergne a ainsi permis la mise en place d'un SSI d'urgence et remplacé les ouvrages endommagés.

Les électriciens de l'entreprise SNEF ont réussi à rétablir l'électricité malgré l'effacement du programme de la carte électronique pilotant l'ensemble des mises en lumière de la cathédrale.

La société PAG a assuré la surveillance de l'édifice en lien constant avec l'ABF.

Une commission de sécurité exceptionnelle a été convoquée par le Préfet du Puy-de-Dôme. Le 5 août 2022, la commission de sécurité a donné un avis favorable à la réouverture de la cathédrale.

Blindage d'une baie



Source : UDAP 63 – Régis Delubac

Le jeudi 17 novembre 2022, des rafales de vent ont généré un mouvement oscillatoire sur une des baies de la cathédrale de Clermont (baie sud-ouest donnant sur la place de la Victoire).

Il s'agit d'une baie datant de la fin de la période médiévale ayant déjà subi des désordres structurels anciens liés notamment aux phases d'inachèvement et d'extension de la cathédrale.

Le réseau composant la baie a souffert lors de l'épisode venteux survenu en avril 2022 et à ce titre, la baie faisait l'objet d'une attention particulière de l'UDAP.

C'est cette surveillance qui a permis d'établir le soir du 17 novembre un périmètre de sécurité aux abords immédiats de la cathédrale, place de la Victoire, en lien avec les services de la ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole.

La direction départementale de la police nationale et la police municipale ont été déployées sur site. Le service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS) a également été mobilisé.

Le Préfet du Puy-de-Dôme s'est rendu sur site, ainsi que l'élue de permanence de la ville de Clermont-Ferrand.

Compte tenu des fragilités observées sur le remplage, des mouvements oscillatoires constatés, de la dimension des blocs, associés au fait que l'ensemble du remplage forme un tout structurellement lié, il n'a pas été possible de déposer les éléments instables.

Le scénario d'un étaieage du remplage a également été écarté au regard notamment de l'impossibilité de prendre les appuis nécessaires sur la structure existante.

Les échanges entre l'UDAP, les services de la CRMH, l'architecte en chefs des monuments historiques et les entreprises spécialisées (entreprise Geneste) ont permis de mettre en place, dès le 18 novembre matin, un blindage autour de la baie. Cette opération de sécurisation a permis de rétablir la circulation en 24 heures.

L'architecte en chef, missionnée pour cette opération, réalisera les travaux de dépose et de repose du remplage durant la première moitié de l'année 2023.

Montant estimatif 490 000 euros. Financement Etat DRAC 100%